

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau Politique et Police de l'Eau
Cellule Police de l'Eau
N° référence : 60-2022-00063

SARL LA TROESNE
ZA 97 rue de Calais
60112 TROISSEREUX

Affaire suivie par : fabienne.punzano@oise.gouv.fr
Téléphone : 03 64 58 16 65

P.J. : récépissé de déclaration

Beauvais, le 17 novembre 2022

Objet : accord

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 12 avril 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Projet de création d'un lotissement 17 logements et 2 logements commerciaux
sur la commune de CHAUMONT-EN-VEXIN

dossier enregistré sous le numéro : 60-2022-00063.

Vous avez été destinataire du récépissé de déclaration relatif à cette opération.

Au vu des éléments complémentaires pris en compte, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration du projet cessera de produire effet lorsque celui-ci n'aura pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration. .

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée à la préfète, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par
subdélégation
La responsable de la Cellule
Police de l'Eau, Adjointe au Chef
de Bureau



Fabienne PUNZANO

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)